

Séance du : 13 janvier 2020

n° 03/2020

L'an deux mille vingt, le treize janvier à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, François CALMEIN, François DEMANGEOT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

JC de BORTOLI à N.CALMET, M.BROUSSE à P.MONOD, M.GALANT à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Pierre MONOD.

Excusés :

Mrs Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Alain MERCIER, Marc SIE.

Objet : Débat d'orientations Budgétaires 2020 du PETR du Pays Lauragais et du GAL des Terroirs du Lauragais

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2020.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 14/10/19 sous la présidence de Patrick De Pérignon, débattues en Bureau du 14/10/19 et du 25 novembre 2019, puis affinées en commission finances du 17/12/2019.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Pour rappel, le PETR du Pays Lauragais depuis sa création s'attache à agir en faveur d'un développement territorial cohérent et équilibré à l'échelle de ses 4 communautés de communes, dans une recherche continuelle, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles.

Le PETR est aujourd'hui porteur du projet de territoire du Pays Lauragais, du SCOT dont la 1ère révision est opposable depuis janvier 2019, du Plan Climat Air Energie Territorial et de sa mise en œuvre pour le programme d'actions qui lui a été confié, et de la stratégie du Gal des Terroirs du Lauragais avec son programme LEADER.

Le PETR est ainsi aujourd'hui le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

La structure bénéficie d'un mode de gouvernance articulé sur différentes instances décisionnelles, participatives et de concertation : Bureau, Comité syndical, commission de travail thématique s'inscrivant dans une démarche transversale de développement économique, culturel, touristique, et de transition énergétique, conférence des maires, conseil de développement.

Le périmètre du PETR, identique à celui de 2019, regroupe 167 communes réparties sur 4 communautés de communes (Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère, Lauragais Revel Sorézois et Terres du Lauragais), et voit sa population totale, en constante augmentation ces dernières années. En 2019, selon l'INSEE RGP, le Pays comptait 105 479 habitants. Il en compte 106 261 aujourd'hui (Population totale 2017 estimée au 01/01/20).

Monsieur le Président précise que l'année 2020 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'approbation du PCAET et son plan d'actions début 2020 (échelle PETR et EPCI) et rôle de coordinateur du PETR

- La mise en œuvre et le suivi du SCOT révisé, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garantis par une commission de travail dédiée,

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale de développement économique, culturel, touristique, et de transition énergétique,

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, suivi du dossier canal du Midi...),

- le suivi des contractualisations (Etat, Région, Europe..)

L'APPUI DES PARTENAIRES

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de près de 55 000€, dont une partie directement fléchée sur l'animation LEADER (19 000€).

Cette année, grâce au conventionnement avec la DRAC sur la Généralisation de l'Education Artistique et culturelle, le soutien de l'ETAT à hauteur de 15 000€ est attendu.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 100 000€ interviendront principalement sur le volet Tourisme et Culture.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide de l'ADEME qui a permis l'élaboration du PCAET à travers un accompagnement financier de l'ingénierie, des actions et de la communication sur l'ensemble du territoire, via un conventionnement sur 3 ans, arrive à son terme. D'autres recherches de subventions sont néanmoins d'ores et déjà à l'étude (Leader, nouvel appel à projets Ademe..).

LES GRANDS CHANTIERS DE 2020

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2020, s'articulent notamment autour de :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire 2015-2019, et la définition de nouvelles perspectives 2020-2026
- L'animation du conseil de développement du PETR avec notamment le développement et le suivi de l'opération « Apéros de Pays » qui rencontre un réel succès auprès des communes, producteurs, traiteurs et autres partenaires sur notre territoire. Cette opération incitative a permis aux communes volontaires de bénéficier d'un kit de communication à un prix très attractif, mais également de bénéficier d'une participation du PETR à hauteur de 30% de leurs factures d'apéros de pays (plafonnées à 1 500€). Cette opération court jusqu'à fin janvier 2020 et est renouvelée sur 2020.
A noter qu'une nouvelle réflexion sur la composition et les missions du Conseil de Développement du PETR devra être engagée sur l'année dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire.
- La mise en œuvre et le suivi du SCOT : le déploiement du guide d'application du SCOT et l'animation d'ateliers thématiques (type ateliers densités) avec l'appui de nos nombreux partenaires permettra de faciliter la prise en compte du SCOT dans les documents d'urbanisme locaux par les Communes, les Bureaux d'études mais également les partenaires institutionnels pour une meilleure coordination. L'outil de veille et de suivi sera alimenté régulièrement et de manière transversale avec celui du PCAET, et permettra d'affiner la connaissance territoriale.
- Volet Urbanisme : Renforcement du conseil aux communes et EPCI, mise en réseau des services ADS du territoire, réflexion sur le paysage autour de l'actualisation de la charte architecturale et paysagère en partenariat avec les CAUE ou à travers le projet transversal d'observatoire des paysages, mise en place d'une nomenclature commune des documents d'urbanisme sont autant d'éléments qui vont concourir à une meilleure maîtrise de l'aménagement de notre territoire.
- Volet Tourisme : Mise en réseau des OTI, suivi de la démarche Bistrots de Pays, réflexion sur l'évolution de la promotion touristique en complémentarité avec les OTI et notamment le site internet ou la co-construction d'actions et opérations de promotion du tourisme sur notre territoire, une nouvelle version actualisée des carnets gourmands, préparation de la 3^{ème} édition du Canalathlon ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire avec notamment la mise en œuvre et le suivi du conventionnement avec la DRAC, l'Appel à projet Lauragais dans les

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Arts nouvelle formule, l'appel à projet à destination des associations culturelles et le projet de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, l'animation de la plateforme culturelle du Pays...

- Volet Economie : la poursuite de l'étude des dossiers économiques appelant du Leader, la poursuite des travaux sur les tiers lieux via une reprise de contact auprès des porteurs de projets ayant participé au réseau des tiers lieux initié sur le PETR lors de l'élaboration de l'étude et une mise à jour de l'état d'avancement des projets sur le Pays, la relance d'un questionnaire pour recenser les besoins des habitants, la réanimation du réseau Tiers lieux, l'organisation d'un évènementiel autour du télétravail à envisager dans le cadre de la mise à jour du projet de territoire.
- Le volet contractualisation : Le suivi des diverses contractualisations et la préparation des futurs programmes, notamment le contrat de ruralité ou encore le Contrat Territorial Occitanie avec son dispositif Bourg-centre et son volet expérimentation-innovation axé sur les deux objectifs suivants pour notre territoire :
 - o Accompagner les projets éco-responsables autour du canal du Midi
 - o Faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.
- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets, finalisation de la programmation, bilan...
- L'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR. Grâce au conventionnement avec l'ADEME, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETR a fait bénéficier à ses EPCI membres d'une cohérence territoriale en matière de planification, mais également d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux (économie de l'ordre de 50 000€ par EPCI). Le plan d'action du PCAET intervenant aux deux échelles (EPCI et PETR), arrêté en juillet 2019, devrait être approuvé en ce début d'année 2020.
- Les actions du PCAET à l'échelle du PETR prévues sur l'année 2020 s'inscrivent en continuité des actions déjà engagées avec notamment le renouvellement des opérations éco-défis ou AREO, du Climat-tour, des formations, des permanences habitants et de leur promotion, ou encore de l'action expérimentale d'incitation à la mobilité alternative et son effet levier sur les financements régionaux dans le cadre du CTO, qui s'inscrit dans une démarche plus globale de participation à l'amélioration de la mobilité sur le territoire (réponse à l'AMI mobilité de l'ADEME).
- En complément de ces actions du PCAET et en complémentarité avec les services existant sur une partie du territoire, le PETR a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé agissant sur la dizaine de communes volontaires du Pays Lauragais. Pour rappel, ce projet bénéficie également de subventions directes de l'Ademe et représentera une opération blanche pour le PETR.
- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif : poursuite des réflexions engagées avec l'architecte et en coordination avec la commission pôle canal, démarrage des travaux et demandes de subventions associées.

Focus sur la mission transition énergétique au PETR

Dans un contexte de priorisation de la commission européenne et des futurs programmes européens sur la transition énergétique (une Europe plus verte, sobre en carbone, green deal), qui se déclinent nationalement à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'Etat (PPE) et également au

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

niveau régional avec un objectif pour l'Occitanie : être Région à Energie Positive en 2050, le Pays Lauragais se doit d'être acteur de sa transition énergétique.

Afin d'assurer la continuité de cette mission mutualisée et notamment la mise en œuvre des actions directement portées par le PETR, mais également le suivi global du PCAET et sa coordination en vu d'un premier bilan réglementaire dans 3 ans, pour laquelle les communautés de communes ont transféré la compétence au PETR, le Bureau propose, à l'unanimité, que l'ingénierie dédiée soit confortée au niveau du PETR, malgré la fin des aides de l'Ademe.

En effet, la coordination du PCAET à l'échelle du PETR offre de nombreux avantages et notamment :

- une ingénierie de recherche de financements et d'accompagnement des plans d'actions des EPCI (exemple de l'AMI mobilité) – ou son « effet levier » (exemple de la dotation régionale et du projet de mobilité alternative)
- des outils de communication mutualisés
- une participation aux réflexions nationales du chargé de mission PETR (exemple de la réflexion pilotée par la DREAL)
- une réponse à la réglementation sur le suivi et l'animation des PCAET (réglementaire)

Pour rappel, lors de l'approbation du projet de territoire en 2015, le coût prévisionnel de l'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR était estimé à 0.49€/hab/an sans aide de l'Ademe et à 0.19€/hab/an avec l'aide de l'ADEME (ingénierie et étude).

Grâce à l'obtention des aides de l'Ademe, cette opération a donc permis aux communautés de communes de bénéficier d'une économie non négligeable puisque ce coût estimatif s'élevait à 0,86€/hab/an pour la CCCLA ; 1,09€/hab/an pour la CCLRS ; 1,42€/hab/an pour la CCPLM et 0,62€/hab/an pour la CCTDL.

Le projet de budget 2020 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DU PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 85 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 55 000€
- Subvention ADEME sur le CEP : 25 000€
 - Participation au service de Conseil en Energie Partagé à la charge unique des communes bénéficiaires : 10 000€
- Subvention DRAC : 15 000€
- Contribution des EPCI membres : 280 000 €
- Contribution des EPCI membres pour la continuité de la mission PCAET mutualisée : 50 000 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 92 000€

Dépenses

- **Charges de personnel**

L'équipe technique du PETR / GAL, est composée des postes de :

Poste de Direction, assistante de gestion (compta, RH..), chef de projet Culture et Tourisme/animateur GAL, gestionnaire GAL, chargés de missions développement territorial (comprenant tourisme, économie et contractualisation), urbanisme (*2), transition énergétique, culture, communication, conseiller en énergie partagé.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Tout comme en 2019, le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2020 10.8 ETP avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée pour 465 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- Reversement de la part de la subvention Régionale au Gal : 19 000€
- Charges à caractère général, frais de structure des locaux temporaires (abonnements, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 80 000€
- Volet SCOT : 1 500 € (Animations et ateliers en lien avec l'application du SCOT, engagement de la réflexion sur le volet paysager, impression de compléments des fiches du guide d'application ou en lien avec la charte architecturale)
- Volet transition énergétique : 12 000 € et 2 000€ pour le CEP (Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique)
- Volet Culture et patrimoine : 33 000 € (Budget réalisé sur proposition minimale de la commission culture)
- Volet Tourisme : 53 000 € (propositions budgétaires de la commission tourisme)
- Volet Economie : 0 €
- Actions du Conseil de Développement : 16 000 € (reconduction de la politique incitative des « Apéros de Pays » 9 000€ et actions liées aux dépenses 2019 déjà engagées 7 000€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux :
 - o Emprunt : 200 000 €
 - o Subvention travaux : 430 000 € (Sollicités auprès de l'Etat, des 3 Départements et de la Région)
- Actions :
 - o Projet de mobilité alternative (phase 2) : LEADER, REGION et participation des communautés de communes : 32 000 € (Action à co-construire avec chacune des communautés de communes (possibilité d'une action différenciée selon les EPCI) : réflexion en 2020 pour un investissement en 2020 ou 2021)
- Etudes :
 - o Appel à Manifestation d'intérêt ADEME sur la mobilité (plan de mobilité rural): 50 000 €
- FCTVA : 2 250 €

Dépenses

- Actions :
 - o Photothèque et vidéos : 5 500€
 - o Projet de mobilité alternative (phase 2) : 32 000€
- Etudes :
 - o Appel à Manifestation d'intérêt sur la mobilité (plan de mobilité rural) : 50 000 €
- Travaux :
 - o Travaux : 550 000 €
 - o Architectes, frais d'études : 60 000 €
- Autres investissements :
 - o Bureautique, informatique (les investissements les plus conséquents, dont le renouvellement du standard, sont reportés à 2021 sur la base du calendrier des travaux du siège) : 10 000 €
 - o Remboursement capital prêt : 11 211 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Ces orientations nécessiteront une augmentation de participation des communautés de communes évaluée à 26 centimes pour assurer la poursuite de la mise en œuvre et du suivi du PCAET (passant de 0.19€ à 0.45€ du fait de l'arrêt des aides de l'ADEME - A noter que sur une démarche individuelle par intercommunalité, ce coût serait supérieur à 0.50€/hab/an), **incluant le principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 d'augmentation progressive des contributions chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ.**

Synthèse

FONCTIONNEMENT	700 000 €	FONCTIONNEMENT	700 000 €
INVESTISSEMENT	730 000 €	INVESTISSEMENT	730 000 €
TOTAL RECETTES	1 430 000 €	TOTAL DEPENSES	1 430 000 €

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais est composé de la masse salariale et frais afférents, subventionné à 60% par les Fonds Leader, 20% par la Région Occitanie et 20% d'autofinancement (contributions communautés de communes).

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre environ à 105 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités à hauteur de 0.25 €/hab.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 62 000 €
- Subvention Région Occitanie : 19 000 €
- Participation des communautés de communes : 23 000€
- Produit à percevoir (Leader + réajustement CC/Pays) : 72 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 95 0000 €
- Frais de déplacements : 2 500 €
- Charges à caractère général : Fournitures, téléphone, affranchissements, loyer : 7 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas de recettes ni de dépenses d'investissement.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVE** le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

Fait à Avignonet Lauragais, le 13 janvier 2020

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr